

Décision donnant délégation de signature à Christophe Messenger pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6523 intitulée laboratoire de Physique des océans

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6523, intitulée laboratoire de physique des océans dont le directeur est Claude Roy ;

Vu la décision n° DEC133305INSU du 21 janvier 2014 portant nomination de Christophe Messenger aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6523 intitulée laboratoire de Physique des océans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Nicolas Grima, ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, Guillaume Roulet, maître de conférence, Thierry Terre Terrillon, ingénieur d'études et Françoise Cudennec, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Plouzané, le 13 février 2014

Le directeur d'unité

Christophe MESSAGER

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014